

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p>◆</p> <p>Siège :</p> <p>3 Impasse de Charlemagne</p> <p>66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p><b>N° DL2023-0173</b></p>
	<p>Séance du Conseil :</p> <p><b>26 JUIN 2023</b></p>
<p><b>AVENANT À LA CONVENTION À PASSER AVEC LA CAF DES P-O POUR L'ACCÈS AU SERVICE « MON COMPTE PARTENAIRE »</b></p>	

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 26 juin à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'illibérés se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2023, à la Halle des Sports – Espace Louis Noguères située Route d'Ortaffa à Bages 66670, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

**Étaient représentés :**

Julie SANZ donne procuration à Antoine PARRA, Philippe RIUS donne procuration à Aimé ALBERTY, Roland CASTANIER donne procuration à Fabrice WATTIER, Sylvaine CANDILLE donne procuration à Annie PEZIN, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Didier CHOPLIN donne procuration à Jacques GODAY, Yves PORTEIX donne procuration à Frédérique MARESCASSIER.

**Étaient excusés :**

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Marcel DESCOSY, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Jean-Michel SOLE, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 35

Nombre de suffrages exprimés : 42

Nombre de procurations : 7

**Secrétaire de Séance :**

Maria CABRERA

**Monsieur le Président expose :**

Le service « Mon Compte Partenaire » permet aux responsables des structures (EAJE, ALSH 3 / 12 ans et adolescent) d'accéder aux ressources des familles pour le calcul de leur participation financière aux activités. Pour ce faire, chaque responsable dispose d'une habilitation et d'un code d'accès qui lui sont propres et connus de lui seul.

Les habilitations pour ce service ne sont plus gérées par la CAF mais directement par les gestionnaires qui peuvent apporter les modifications inhérentes à l'organisation des services.

Suite à une modification de la personne en charge de l'administration outil au sein de la CC ACVI, un avenant à la convention, signée par délibération n°166-17 en séance du 21 juillet 2017, est proposé.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à désigner un nouvel administrateur outil pour ce service.

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Désigne** Mme Sandrine FERET BARNOIN en tant qu'administrateur outil en titre afin de gérer ce service,

**Autorise** le Président à signer l'avenant à la convention d'accès à mon compte partenaire.

**Dit** qu'ampliation de cet acte sera transmis à M. le Directeur de la CAF des P-O.

**Résultat du vote :**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 28/06/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture**  
**Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



**La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.**